**Contrat de location saisonnière**

**I. Désignation des parties**

Le présent contrat est conclu entre les soussignés (Nom et prénom du bailleur ou dénomination sociale), domicilié au (adresse), ci-dessous désigné "le bailleur", et (Nom et prénom du locataire), ci-dessous désigné "le locataire".

**II. Objet du contrat**

Le présent contrat a pour objet la location d’une habitation située au (adresse du logement), d’une superficie de (préciser) et comportant (indiquer le nombre) pièces principales. Le dit logement est par ailleurs équipé de (préciser les équipements du logement).

**III. Durée du contrat**

Le présent contrat prend effet à partir du (indiquer la date). La location de l’habitation concernée par ce contrat est consentie pour une durée de (indiquer la durée) à compter du (indiquer la date et l’heure) et jusqu’au (indiquer la date et l’heure). Le bail cessera de plein droit à l’expiration de ce terme sans qu’il soit nécessaire pour le bailleur de notifier le locataire de son congé.

**IV. Conditions financières**

Le prix de la location est fixé à (indiquer le prix). Ce loyer, dû pour toute la durée de la location, englobe le paiement des charges locatives et des fournitures mises à disposition du locataire (voir état des lieux joint au contrat).

Le bailleur s’engage à remettre au locataire une quittance de loyer pour tout versement effectué.

**V. Conditions générales**

La location du logement objet de ce contrat est assortie du respect d’un ensemble d’obligations de la part du locataire. Ces dernières figurent dans le document "conditions générales" joint au contrat et sont approuvées par le locataire.

**VI. État des lieux**

Un état des lieux est réalisé à l’entrée du locataire dans le logement, ainsi qu’à sa sortie. Ces deux étapes dans la location du logement font l’objet d’un inventaire précis, dont les documents qui s’y rapportent sont également joints au présent contrat.

Contrat réalisé en autant d’exemplaires que de parties,

(Date)

Signature du bailleur (précédée de la mention "lu et approuvé")

Signature du locataire (précédée de la mention "lu et approuvé")